



Faire des économies d'énergie ?
Réponse : Enercoop vous accompagne !

Mon guide économies d'énergie

enercoop
L'énergie
militante





Bouilloires

Comment bien utiliser sa bouilloire électrique ? Vaut-il mieux chauffer l'eau avec une bouilloire ou dans une casserole ? Quelques astuces concernant cet appareil familier de nos cuisines

Selon le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Equipements Ménagers (GIFAM) il s'est vendu en 2015 environ 2,1 million de bouilloire. Un ménage sur deux en est équipé. (1)

Le rendement d'une bouilloire électrique est meilleur que celui de la casserole sur une plaque de cuisson. Il ne faut donc pas hésiter en cuisine à utiliser la bouilloire pour chauffer l'eau des pâtes... un gain de temps et un peu d'énergie gagnée.

Quelques astuces peuvent nous permettre d'optimiser les consommations électriques liées à notre bouilloire :

Astuce 1 : Ne pas chauffer d'eau inutilement

Lorsque l'on chauffe 1 litre d'eau pour une petite tasse de thé inutile de nier le gaspillage d'électricité. Deux solutions pour remédier à cela : chauffer la juste quantité ou ressortir du placard le bon vieux thermos pour le reste de l'eau chaude... il est ainsi plus rapide et plus économe de revenir se servir.



Astuce 2 : Éteindre la bouilloire dès les premiers frémissements

Dès que l'eau commence à bouillir on peut arrêter l'appareil et gagner ainsi un peu d'électricité...

Astuce 3 : Entretien sa bouilloire

Plus le tartre se dépose sur le serpentin de la bouilloire moins celle-ci est efficace et plus la consommation électrique est importante. Surveiller et détartrer est la clé d'économies d'énergie.

À L'ACHAT

Pour les amateurs de thé on trouve désormais sur le marché des bouilloires isotherme qui combinent les fonctions classiques d'une bouilloire avec celles d'un thermos.

Privilégier les bouilloires munies d'un thermostat réglable, ça consomme moins d'électricité en adaptant la température souhaitée.

Sources

(1) GIFAM - [Ventes du secteur électroménager – bouilloires](#) (consulté en Février 2017)



Aspirateurs

Nettoyez, changez régulièrement les sacs à poussière et les filtres : une fois obstrués par la poussière, la puissance d'aspiration diminue et le moteur doit faire des efforts supplémentaires pour de moins bons résultats, générant une surconsommation d'énergie.

Nettoyez, changez régulièrement les sacs à poussière et les filtres : une fois obstrués par la poussière, la puissance d'aspiration diminue et le moteur doit faire des efforts supplémentaires pour de moins bons résultats, générant une surconsommation d'énergie.

Sources

testx



Box Internet et Modems

Comment faire fonctionner sa box Internet au mieux en évitant les consommations inutiles ?

En 15 ans, le taux d'équipement en connexion internet à domicile a presque été multiplié par 6 atteignant en 2015 83% (1). Une petite révolution qui a un impact important sur la facture d'électricité. Les box Internet et modem entrent dans le Top 5 des appareils les plus consommateurs des participants aux formations Dr Watt (hors chauffage, climatisation et eau chaude).

UNE BOX TOUJOURS ALLUMÉE ?

La seule raison qui pourrait nous pousser à laisser notre box Internet allumée en permanence est l'utilisation du téléphone fixe associé. On oublie bien souvent que nous bénéficions via ces appareils d'un répondeur téléphonique qui prend le relais lorsque la box est éteinte. Il est donc conseillé dans un tel cas de débrancher la box lorsque nous ne sommes pas présent.e.s dans nos logements. Face à l'enjeu énergétique, il ne faut pas hésiter.



UNE BOX EN VEILLE ?

On constate bien souvent que la consommation d'une box en veille ou éteinte mais toujours branchée varie peu. Si l'on veut vraiment réduire sa consommation, il faut donc la débrancher. Alors éteindre les box les abîme-t-elles ? Les discussions peuvent être longues à ce sujet... De nombreux/euses sociétaires, client.e.s, salarié.e.s d'Enercoop font cela tous les jours et leurs témoignages sont positifs.

D'un point de vue pratique, malheureusement la box est bien souvent peu accessible (avouons que ce n'est pas le plus bel accessoire de décoration d'intérieur) et perdue au milieu de nombreux branchements.

Il existe néanmoins des solutions pour arrêter nos box sans avoir à se faufiler sous le bureau... si toute la famille se sent concernée, une [prise multiprise interrupteur](#) peut-être la solution, si le foyer a des horaires hebdomadaires réguliers, une [prise programmeur](#) est facile à installer enfin si les horaires du foyer sont très variables, les [prises télécommandées](#) sont une bonne solution.

Sources

(1) Source: CREDOC, Enquêtes sur les «Conditions de vie et les Aspirations».



En France, les énergies les plus utilisées pour le chauffage sont le gaz (44 %), l'électricité (34 % et le fioul (14 %) (1). Que penser du chauffage électrique ?

Dans un logement, le chauffage est le plus gros poste de consommation d'énergie : il y représente en moyenne 61 % des usages énergétiques (1)).

Cela est d'autant plus problématique lorsque l'énergie utilisée est l'électricité : cette dernière est un vecteur énergétique noble, dont l'usage thermique est à proscrire !

La chaleur est un vecteur énergétique pauvre : pour la production conventionnelle d'électricité, dans une centrale thermique à flamme ou nucléaire, le principal processus physique utilisé est de chauffer et vaporiser de l'eau ; ce mode de production d'électricité implique un rendement de production de moins de 40 %, soit plus de 60 % de pertes ; c'est pourquoi il n'est pas pertinent de souhaiter reconvertir cette électricité en chaleur.

C'est le grand paradoxe de la politique énergétique française de la fin du XXème siècle, dont nous ne sortons que timidement... De plus, l'électricité étant une énergie coûteuse (à juste titre), son usage pour le chauffage est à l'origine d'innombrables situations de précarités énergétiques, pour des ménages qui peinent ou renoncent à chauffer correctement leur logement, faute de moyens (2).



L'adage « L'énergie la plus vertueuse est celle que l'on ne consomme pas » s'applique d'abord au chauffage. C'est pourquoi l'amélioration de la performance thermique du logement doit aussi être considérée, en amont de la question du mode de chauffage. Si nécessaire, cela doit passer par une rénovation complète et performante. Pour plus d'information sur la rénovation des logements, nous vous invitons à contacter votre Espace Info Énergie (3), dont les coordonnées sont disponibles sur cet [annuaire en ligne](#).

Sources

(1) répartition en énergie finale ; source : Ademe, chiffres clés du bâtiment 2013

(2) cela concerne près de 12 millions de personnes en France, confrontés à l'humidité des murs, au froid ou aux moisissures

(3) organisme membre du réseau français d'information et de conseil de proximité sur la maîtrise de l'énergie, développé par l'ADEME depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales



Eco-gestes sur l'éclairage

En plus de bien choisir ses ampoules d'éclairage, des petits gestes du quotidien permettent de réduire notre consommation électrique et baisser notre facture.

Prendre de nouvelles habitudes n'est pas chose facile, celles qui sont décrites ci-dessous ont une intention bien claire : réduire la consommation électrique afin de faciliter la transition énergétique. Si tout le monde fait sa part, les petits gestes deviennent grands.

Ne touchez pas vos ampoules ayant servi il y a peu de temps (notamment les incandescentes et les halogènes), risque de brûlure.

Quelques conseils :

Conseil n°1 : Éteindre les lumières en sortant d'une pièce, quelle que soit la technologie utilisée.

Conseil n°2 : La poussière sur les ampoules nuit à l'efficacité de l'éclairage ! Le nettoyage des ampoules fait encore rarement partie des tâches ménagères, et pourtant c'est important d'y penser, ça évitera peut-être de devoir allumer une autre lampe.

Conseil n°3 : Placer les espaces de travail à proximité immédiate des fenêtres pour profiter au maximum de la lumière naturelle.

Conseil n°4 : Pour une utilisation domestique, remplacer vos ampoules par des ampoules basses consommation et stocker les anciens modèles (qui consomment beaucoup), ils pourront toujours servir pour du dépannage. En effet, gardons en tête que l'énergie grise consommée par ces ampoules est importante, il est conseillé de ne pas les jeter.

Conseil n°5 : À l'achat de luminaires, ne pas oublier de regarder le classement des lampes compatibles avec le luminaire, mais aussi le classement de la lampe dont il est équipé lors de la vente et la possibilité que vous avez à remplacer ou non cette lampe (dès l'achat).



Internet - Les courriels

Après la consultation des sites, l'e-mail est le deuxième service le plus consulté sur Internet. L'impact de ce service est conséquent sur les consommations électriques. Tour d'horizon des astuces nous permettant de réduire notre empreinte écologique.

Un.e Français.e reçoit en moyenne 39 mails par jour. En 2015, 204 milliards de mails ont été envoyés dans le monde (hors spams) chaque jour contre 183 milliards en 2013, une progression de 11,5 % en 2 ans. (1).

BOITES DE RÉCEPTION ET D'EXPÉDITION

Nos boîtes débordent de courriels inutiles... cela peut sembler anodin, mais ils mobilisent de l'énergie pour être stockés sur des serveurs. Un coup de ménage s'impose !

DES COURRIELS AU RÉGIME

Le transfert et le traitement de votre courriel nécessite de l'énergie. Plus il est lourd et plus il en nécessite... Il faut donc réduire au maximum la taille des pièces jointes, en les compressant avant de les envoyer. Se demander également si la pièce jointe est indispensable est également un bon réflexe... si elle est destinée à votre collègue de bureau situé 3 mètres devant vous, l'utilisation d'une clé USB ou d'un disque dur pour effectuer le transfert sera bien plus vertueuse. D'autant qu'on l'imagine, ce courriel a de grandes chances de traîner pas mal de temps dans une boîte de réception.



LES COURRIELS ENVOYÉS INUTILEMENT

Afin d'éviter la démultiplication des envois de courriels, il est nécessaire de s'interroger sur les destinataires que nous mettons en copie de nos envois... peut-être certain.e.s n'ont-ils/elles pas vraiment besoin de recevoir cette information... Et un risque de plus de voir un courriel s'endormir.

LES COURRIELS REÇUS INUTILEMENT

Faire le tri et se désinscrire des newsletters qui ne nous intéressent pas permet de diminuer les consommations liées !

Pour aller plus loin

> Une vidéo de backboneproject : [comprendre l'impact environnemental d'internet en 1 minute](#)

Sources

(1) [Planetoscope](#) (consulté en Février 2017)



Lavage du linge à froid ... ou pas ?

Quel appareil est aussi présent dans nos logements que la télévision ? Avec un taux d'équipement de 95%, nous parlons du lave-linge. Comment optimiser les consommations de ce dernier tout en garantissant un linge propre ? Dr Watt fait le tour de cette thématique, et ça se passe [ici](#).

Avec environ 200 kWh de consommation annuelle moyenne, le lave-linge fait partie des appareils les plus consommateurs de nos foyers. La consommation principale de ceux-ci est due au chauffage de l'eau. On estime en moyenne que ces consommations pour chauffer l'eau sont d' (1):

- 68% pour un cycle de 30-40°C
- 77% pour un cycle à 60°C
- 86% pour un cycle à 90°C

Il est clair que cet impact est considérable, alors lavage à froid ou pas ?

Afin de préserver les couleurs et les fibres de notre linge, il est préférable de laver à la température la moins élevée possible. Parfait accord entre les économies d'énergie et la durée de vie de nos vêtements !

Mais, n'oublions pas que le rôle premier d'un lave-linge est de... laver le linge c'est à dire enlever les tâches et éliminer les bactéries. Or, ces deux résultats sont plus faciles à obtenir avec une température élevée.

Alors, que faire ?

Le linge peu sale, quotidien, qui n'est pas particulièrement tâché peut-être lavé sans souci à basse température ou à froid avec de très bons résultats. L'utilisation de boules de lavage et de battoirs aidera, en plus, à "casser" la saleté avec une moindre quantité de lessive. Sauf spécificité sanitaire, priorité à la basse température : 30°C, 20°C ou froid !

Il est donc souhaitable de trier le linge selon le degré de saleté, l'usage et l'utilisateur/trice (personne malade, bébé, etc). En effet, une priorité peut-être la chasse aux micro-organismes et bactéries. Si on ne considère que les acariens, ceux-ci ne résistent pas à une température de 60°C. Néanmoins il faut savoir que l'action mécanique du lavage en machine permet à elle seule d'en éliminer 95% (2).

Faire de temps en temps, lorsque nécessaire, une machine à 60°C permettra d'éviter les mauvaises odeurs du lave-linge en éliminant les bactéries. Dans cet objectif, laissez la porte de votre appareil ouverte lorsque vous ne l'utilisez pas.

Enfin, pensez à la fonction Eco ou 1/2 charge et n'oubliez pas l'entretien du filtre ! L'ensemble de ces actions de "sobriété énergétique" aura un impact sur votre facture.

Cap sur l'étiquette énergétique en favorisant un classe A++ ou A+++ ! Observez également la consommation annuelle d'eau et la qualité de l'essorage : un linge bien essoré signifie moins de temps de séchage... ou d'énergie si vous avez un sèche-linge !

Pensez à prendre un appareil adapté à sa future utilisation : choisir la capacité maximale de lavage selon le nombre (ou le type) d'utilisateurs/trices.

Pour vous aider à choisir parmi les appareils les plus économes de façon éclairée, rendez-vous sur <http://www.guidetopten.fr/>

Sources

(1) : [Amoes](#) (consulté le 31 Janvier 2018)

(2) : [Santé Magazine](#) (consulté le 31 Janvier 2018)



LES AIDES : Une prime qui récompense vos travaux

En 2018, le gouvernement renforce le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Celui-ci permet aux particuliers et aux professionnels, propriétaires ou locataires, de bénéficier d'une aide financière pour la rénovation énergétique. Découvrez comment en profiter avec l'aide d'Enercoop !

En tant que fournisseur d'électricité, Enercoop n'est pas encore concerné par cette obligation mais souhaite d'ores et déjà offrir à ses clients la possibilité de bénéficier de cette aide dans les meilleures conditions.

Qu'est-ce que les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ?

Le dispositif des CEE, créé en 2006, impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement les économies d'énergie auprès de leurs clients. Chaque travaux réalisés suite à cette incitation, leurs permettent de collecter la preuve de leur action : ces certificats. Le gouvernement impose le montant de certificats à collecter en fonction de l'énergie vendue au cours de l'année.

Les fournisseurs proposent en conséquence des accompagnements pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, qui se traduisent le plus souvent sous forme d'une prime pour la réalisation d'opérations d'économie d'énergie.



De quelles opérations d'économie d'énergie s'agit-il ?

Elles concernent :

- des travaux sur l'enveloppe du bâtiment : l'isolation des murs, le changement des fenêtres, etc...
- des travaux sur vos installations thermiques : la chaudière, la ventilation, le chauffe-eau solaire, etc...
- des changements ou achats d'équipements performants : les ampoules LED, etc...

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

La prime CEE est accessible à tous (locataires, propriétaires ou bailleurs), sans condition de revenus, sur un logement de plus de deux ans.

Seuls points d'attention :

- Aucun devis ou bon de commande ne doit avoir été préalablement signé, ni aucun acompte versé avant de faire la demande.

- Les travaux doivent être réalisés par [un professionnel qualifié RGE](#).
- Les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre du programme « Habiter mieux » ne sont pas cumulables avec le CEE.

Cette prime est cumulable avec la plupart des aides existantes. Elle permet de rembourser en moyenne 10%* du coût des travaux de rénovation éligibles.

A combien s'élève la prime CEE ?

La prime CEE couvre en moyenne 10% du coût des travaux de rénovation et peut couvrir jusqu'à 100% des coûts de certaines opérations, selon vos revenus.

Afin de proposer à ses clients un service de qualité, Enercoop a sélectionné un acteur de confiance : Pass'Renov (service proposé aux particuliers par Enr'Cert). En contrepartie, Pass'Renov propose aux clients d'Enercoop de bénéficier de 5% supplémentaires sur la prime CEE, grâce au code promo accessible dans l'espace client Enercoop.

Tout au long de l'année, Enercoop s'engage à vérifier le niveau de satisfaction obtenu par l'ensemble des clients ayant recours à cette offre afin d'améliorer ce service.

Pour aller plus loin

Comment bénéficier de la prime CEE ?

Pour savoir si les futurs travaux sont éligibles à la prime et en bénéficier, il suffit de réaliser une simulation sur [la plateforme de notre partenaire](#) et d'utiliser le code promotion disponible sur l'espace client Enercoop.

Pour obtenir des informations supplémentaires de notre partenaire :

passrenov.com

contact@passrenov.com

01 82 83 18 50

Pour vous aider à choisir les opérations adaptées et décrypter les aides, les espaces info-énergie vous apportent des conseils gratuits, neutres et indépendants :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Sources

Des infos sur les aides à la construction et la rénovation par l'[ADEME](#)

Des infos sur le dispositif et les démarches CEE, par [UFC QueChoisir](#)

[Brochure](#) récapitulative du ministère

[Vidéo](#) réalisée par l'espace info-énergie de la Métropole de Lyon



La TVA à taux réduit concerne les travaux de rénovation énergétique pour les logements de plus de 2 ans d'ancienneté et sous réserve du respect de certaines conditions. Le but étant de soutenir la rénovation du parc immobilier.

Cette aide financière est également maintenue en 2019.

Éligibilité

Les propriétaires occupants ou bailleurs, les syndicats de copropriété, les locataires occupant à titre gratuit ou encore les sociétés civiles immobilières.

Conditions

- Le logement doit être situé en métropole
- Le logement doit disposer d'une ancienneté de plus de 2 ans
- Titre de résidence principale ou secondaire
- Possibilité de transformer des locaux qui étaient affectés à d'autres usages en habitation après les travaux.

Opérations

Pose, installation et entretien de matériaux et équipements d'économies d'énergie respectant les caractéristiques techniques et des critères de performances minimums :

- Chaudière à condensation
- Pompe à chaleur
- Isolation thermique
- Appareil de régulation de chauffage ou de production d'énergie renouvelable
- Etc...

Démarche

La TVA à taux réduit 5,5% est directement appliquée au moment de la facturation. Il faut fournir à chaque entreprise l'attestation confirmant le respect des conditions d'application de la TVA à taux réduit sur une période de 2 ans. Cette attestation se télécharge sur le site du gouvernement : www.impots.gouv.fr

Pour aller plus loin

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les aides existantes : renovation-info-service.gouv.fr / 0 808 800 700

Vous souhaitez en savoir plus ?

Réponse : transition.enercoop.fr



enercoop
L'énergie
militante



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.enercoop.fr

Enercoop - SCIC-SAA à capital variable - RCS Paris n° 484 223 094 - 167B Quai de la Loire 75019 Paris - Janvier 2017

Contenu en ligne sur la page : <https://transition.enercoop.fr/EbookReducDenergie/iframe>

